

Début du message réexpédié :  
**De:** Nicolino <[nicolino@XXX](mailto:nicolino@XXX)>  
**Objet:** Comité de déontologie  
**Date:** 14 janvier 2020 à 19:09:12 UTC+1  
**À:** [administration-conseils@anses.fr](mailto:administration-conseils@anses.fr)

Mesdames et messieurs,

J'ai adressé il y a plus d'un mois au comité de déontologie de l'Anses un courrier important que vous trouverez ci-dessous à nouveau. Je vous avoue être très surpris par un silence total, sans même l'accusé de réception de mes propos. Peut-être aurez-vous l'amabilité de m'éclairer à ce sujet.

En vous souhaitant une bonne soirée,

Fabrice Nicolino

-----

Mesdames et messieurs les membres du Comité de déontologie de l'ANSES,

Je m'appelle Fabrice Nicolino, et je vous envoie ce mot au nom du mouvement Nous voulons des Coquelicots, dont je suis le président. Cette association a recueilli à ce jour un million de soutiens à une demande d'interdiction de tous les pesticides de synthèse.

Si je me permets ce mot, c'est parce que j'ai une très haute opinion du service public, dont j'ai toujours pensé qu'il devait être en toute occasion au service de la société. Or je me pose de graves questions sur la manière dont l'ANSES aborde et traite la si lourde question des SDHI. Beaucoup de ces interrogations figurent dans mon livre *Le crime est presque parfait*, paru en septembre aux éditions Les liens qui libèrent.

En voici quelques-unes qui méritent, je pense, d'être examinées par votre comité. Vous m'excuserez de les numéroter pour plus de clarté.

1/ Pourquoi l'ANSES a-t-elle laissé passer six mois - entre octobre 2017 et avril 2018 - et attendu finalement une tribune de presse pour commencer à entendre la parole des scientifiques de l'Inserm, de l'Inra et du CNRS ?

2/Pourquoi avoir reçu ces mêmes scientifiques - moins un - en juin 2018 en les accablant de commentaires méprisants et souvent hostiles ?

3/ Pourquoi avoir refusé la présence dans le groupe dit GECU de Pierre Rustin, qui disposait pourtant de connaissances uniques sur les spécificités des maladies mitochondriales ?

4/Pourquoi avoir choisi comme président du GECU une personnalité à priori fort éloignée du sujet à l'origine de cette alerte ? Pourquoi en avoir sollicité deux autres elles aussi éloignées des questions posées ? Pourquoi enfin avoir demandé au quatrième expert sa participation en dépit de conflits d'intérêts majeurs pour cause de liens directs avec des fabricants de SDHI ?

5/Pourquoi le rapport du 15 janvier 2019 de l'ANSES sur les SDHI n'évoque-t-il pas une étude de 1976 sur la toxicité des carboxines - précurseurs des SDHI d'après 2013 - sur les mammifères (*Carboxins : powerful selective inhibitors of succinate oxidation in animal tissues*) ?

6/Pourquoi le rapport du 15 janvier 2019 de l'ANSES sur les SDHI oublie-t-il une étude de 2012 (<http://endsdhi.com/wp-content/uploads/2019/09/graillot2012.pdf>), pourtant financée par l'ANSES, et qui montre la génotoxicité d'un des principaux sdhi, le bixafen ? Ce fait est d'autant plus dérangeant que l'ANSES a interdit le 9 décembre 2019 36 produits à base de glyphosate, en utilisant cet argument, tiré de son communiqué : « *Ils ne pourront plus être utilisés à compter de fin 2020, en raison de l'insuffisance ou de l'absence de données scientifiques permettant d'écarter tout risque génotoxique* ». C'est assez déroutant. Dans un cas, on met de côté une étude qui prouve la génotoxicité d'un produit; de l'autre, on interdit 36 produits pour la raison qu'on ne trouve pas d'éléments sur leur non-génotoxicité.

7/Pourquoi considérer avec autant de détachement la nouvelle et percutante étude publiée le 7 novembre dans *PlosOne* (<http://endsdhi.com/wp-content/uploads/2019/11/2019-Benit-et-al-version-fran%C3%A7aise-PlosOne-19.pdf>) ? Ce travail, salué par un communiqué spécial du CNRS, répercuté dans la communauté scientifique de nombreux pays, apporte des éléments inédits sur la toxicité des SDHI. Et au-delà, sur le caractère non-ciblé de leur mécanisme d'action, qui en fait une menace potentielle pour tous les organismes vivants.

8/Pourquoi ne pas tenir compte du faisceau cohérent de 19 études internationales qui permettent de comprendre bien mieux la question si complexe des SHI (<http://endsdhi.com/aller-plus-loin/articles-de-recherche>) ?

---

## Questions annexes

1/ Le tribunal administratif de Nice vient d'annuler l'Autorisation de mise sur le marché (AMM) que l'ANSES avait pourtant accordée en 2017 pour deux pesticides, le Transform et le Closer. Ils étaient censés remplacer les néonicotinoïdes interdits en septembre 2018, et la directrice-adjointe de l'ANSES – en 2017 -, madame Françoise Weber, est allée jusqu'à Nice pour défendre ces pesticides. Est-ce bien le rôle d'une agence de protection sanitaire ?

2/ Les notes communes annuelles sur les SDHI, signées conjointement par l'INRA, Arvalis et l'ANSES sont-elles légitimes ? Je pose la question parce qu'Avalais est l'un des grands dispensateurs de pesticides en France et qu'en outre, via la structure ACTA, il n'est pas faux d'écrire que l'Institut a été créé par l'industrie des pesticides elle-même. Accorder une caution prestigieuse, de santé publique, à ce qui n'est après tout qu'une entreprise économique, ne pose-t-il pas question au plan déontologique ?

3/Enfin, la mission générale de l'ANSES est-elle bien accomplie ? Le journal *Ouest-France*, rendant compte des derniers résultats de la cohorte Agrican - plus de 180 000 paysannes et paysans de France -, recueille cet avis du chercheur Pierre Lebailly (Inserm, Centre François Baclesse) : « *Les agriculteurs développent un risque professionnel de cancers liés à l'utilisation de pesticides* ». Les éleveurs, à cause du pesticide lindane, ont deux fois plus de risques d'avoir un cancer de la prostate que la population générale. Et développent bien plus de myélomes – +25 % chez les hommes, +22 % chez les femmes – et de lymphomes – +47 % chez les hommes, +55 % chez les femmes.

-----

Mesdames et messieurs, soyez certains que j'accorde une haute importance aux missions publiques portant sur la déontologie des actions menées au nom du bien commun. Je pense, et j'espère que vous saurez répondre à tant d'interrogations sincères. En vous remerciant à l'avance, très sincèrement,

Fabrice Nicolino